DECEMBRE 2023| NUMÉRO 90

LE PETIT MONFORTOIS



En Gascogne, pendant la période de l'Avent

Il était de coutume que des groupes de jeunes gens de la campagne chantent la chanson de « l'Aguilloné » qui signifie « étrennes à moi » à la porte des fermes. On les récompensait par des dons en farine, œufs, argent, eau de vie etc. Les chanteurs utilisaient ces aumônes pour offrir le pain de Noël à la messe de minuit à l'église.

Simone Mauruc- Gallenne





« Trois compagnons étant amis
« sont partis en escorte
« Et maintenant sont arrivés
« au seuil de votre porte

« Ouvrez-nous la porte Monsieur
« Monsieur je vous en prie
« Pour nous donner l'Aguilloné

« Nous remercions votre bonté
« Qui nous a fait l'offrande
« Le bien que vous m'avez donné
« Que le bon Dieu vous le rende
« Mille bonsoirs, mille merci
« En quittant votre porte
« Il faut reprendre le chemin



Merci à Simone qui nous rédige tous les textes de l'histoire de Monfort.

Un grand merci à elle.

Merci

Le Petit Monfortois

Conception: Claire RICHARDSON, Anne-Laure MOULY

Rédaction: Elisabeth TERRAIL, Régis LAGARDERE, Simone MAURUC-GALLENNE, Stéphane MŒRIS

Responsable de la publication: Régis LAGARDERE

Impression: S.COM 32

SOMMAIRE

01

Mot du maire 4
Invitation aux vœux du maire 5
Procès verbaux des séances 6 à 19

02

Présentation des projets agrivoltaïques 20-21
Le label Ecodéfis pour la Grignotière 22
Les Automnales - 12 ème édition 23
Déjections canines 24

03

Le payson gascon 25
Le saviez vous? 26
Du Changement à l'école primaire de Monfort 27
Boîte à lire 28
Nouveaux arrivants - Boite à idées 29

04

Gymnastique - Bibliothèque 30
Festy's Monfort 31
Cérémonie du 11 novembre 32
Zoom sur le gîte de Moléon 33-34

05

Monfort en mots croisés 35
Idée recette 36
Réponse mots croisés et illustrations 37
Etat civil 2023 38
Informations pratiques 39

Le Mot du maire

Nous sommes déjà à mi-mandat , les 3 années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une crise sanitaire puis une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international.

A Monfort, le dossier de la restauration de la halle avance enfin avec le dépôt des consultations des entreprises.

Comme je vous l'avais annoncé, la commune a baissé ses taxes foncières. Le taux des propriétés bâties est passé de 60.07% à 52.99% et le taux des propriétés non bâties de 74,00% à 37.01%. Toutes ces baisses pour compenser l'augmentation de l'intercommunalité.

Vous avez dû vous apercevoir que les panneaux des entrées des villages ont été retournés par les agriculteurs pour démontrer que l'on marche sur la tête. Avec les normes qui changent tous les ans, la hausse des charges , le retard des aides de la politique agricole commune (PAC), la suppression de l'avantage fiscal sur le gasoil routier (GNR), l'écroulement des prix du bio .... C'est une action symbolique que je soutiens.



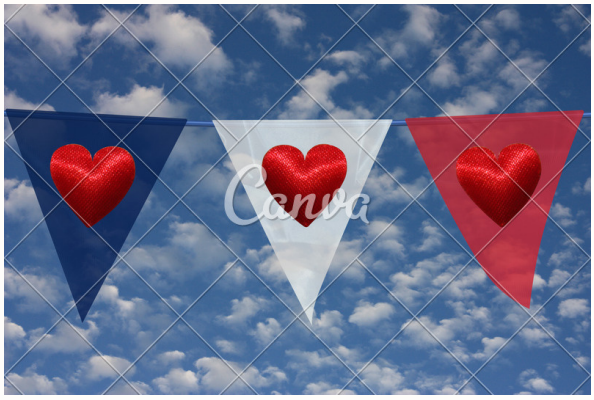
Merci une fois encore aux bénévoles engagés dans toutes les associations qui participent aux diverses animations communales.
J'encourage tous nos habitants à s'associer à la vie du village. En parcourant notre site ou en vous connectant à l'application Panneau Pocket, vous ne pouvez pas passer à côté de la moindre information.

Je terminerai en remerciant les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux pour le travail et l'engagement sur la commune.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.



Régis LAGARDERE



INVITATION AUX VOEUX DU MAIRE

Monsieur le maire, Régis LAGARDERE et son conseil municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux pour l'année 2024

le Dimanche 7 janvier 2024

à 11h00

à la salle des fêtes.



Procés verbal des séances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONFORT

DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 2023/01

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 avril 2023

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le six avril deux mille vingt-trois à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire de la commune Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 30-03-2023 Date d'affichage de la liste des délibérations : 07-04-2023	Conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : 07 Votant : 07

Présents :
Mesdames : Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC,

Messieurs : Stéphane MIRES, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Jean-Pierre ZANCONATO

Absente excusée donné procuration :
Absente excusée n'ayant pas donné procuration :
Madame Claire RICHARDSON
Messieurs Alain DIANA, Nicolas DUR,

Secrétaire de séance : Mme TERRAIL Elisabeth

* * * * * * * * * * * * * * * * *

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023,
2- Vote du Budget Primitif 2023,
3- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h30

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
7	7	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 815 247.92€
Recettes : 815 247.92€

Investissement :

Dépenses : 615 510.88€
Recettes : 615 510.88€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
7	7	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

3- QUESTIONS DIVERSES

- Plantation Rue Sallente du Bartas : Le conseil municipal ne souhaite pas donner d'autorisations pour planter dans la Rue Sallente du Bartas

La séance est levée à 21h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 06 avril 2023

Délibération n° 11 Vote du budget primitif 2023

LAGARDERE Régis, Maire	TERRAIL Elisabeth, Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 032/04

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2023

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-deux deux mille vingt-trois à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 31-05-2023 Date d'affichage de la liste de délibérations : 14-06-2023	Conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : Votants :

Présents :
Mesdames : Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Messieurs : Stéphane MORIN, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Alain DIANA, Nicolas DUS,
Absents / excusés donné procuration :
Absents / excusés n'ayant pas donné procuration :
Jean Pierre ZANCONATO

Secrétaire de séance : Claire RICHARDSON

. . . . . .

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023,
2- Courrier DDT / préfecture pour approbation du SCoT de Gascogne et comptabilité du document d'urbanisme
3- Demande de changement d'horaire de l'agence postale communale,
4- Estimation de travaux : restauration de la halle,
5- Avancement dossier urbanisme pour restauration de la halle,
6- Adhésion nouvelle commune au SMIV (Syndicat Mixte des 3 Vallées),
7- Courrier ARS pour désignation d'un référent territorial pour l'ambroisie,
8- Parcelle sans maître : fixer le prix de vente
9- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 30.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
9	9	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2- COURRIER DDT / PREFECTURE POUR APPROBATION DU SCOT DE GASCOGNE ET COMPTABILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu de la préfecture et de la DDT (direction départementale des territoires) concernant l'approbation du SCoT (schéma de cohérence territoriale) et la compatibilité de notre document d'urbanisme.

Il précise que la carte communale de Monfort est considérée comme incompatible avec le SCoT sur l'objectif de consommation des espaces. L'observatoire de la consommation des espaces a estimé pour la période du 1er janvier 2010 au 1er janvier 2020 une consommation de 44 748 m².

- Plafond théorique d'espace prévu par le SCoT pour la commune de Monfort : 6 ha ;
- Les espaces encore libres de la carte communale en 2020, consommateurs d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) sont estimés à 10,05 ha.

Il informe les membres les deux solutions qui s'offrent à la mairie :

1- Réviser la carte communale dans un délai d'un an ;

2- Si l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) met en place un PLU (plan local d'urbanisme) / PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) un délai supplémentaire.

Après ces informations, Monsieur le maire précise que la communauté de communes est en train d'étudier pour réaliser un PLUi sur le territoire.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
				-

3- DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que Madame Danièle FOURCADE souhaite changer ces horaires de l'agence postale communale.

Son souhait est d'ouvrir du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au lieu de 9 h 45 à 12 h 15 du lundi au samedi.

Après discussion, le conseil municipal décide le changement d'horaire comme suit : du mardi au samedi, de 9 h 15 à 12 h 15 à partir du 1er septembre 2023 sous réserve de l'accord de La Poste.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
9	9	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2

4- ESTIMATION DE TRAVAUX : RESTAURATION DE LA HALLE

5- AVANCEMENT DOSSIER URBANISME POUR RESTAURATION DE LA HALLE

Le point 4 et 5 sont traités en même temps.

Monsieur le maire informe les membres qu'il a reçu Monsieur TAJAN pour discussion du projet de la restauration de la halle.

Monsieur le maire a bien précisé que les travaux doivent commencer impérativement avant fin 2023.

Tous les dossiers de subventions sont complets et nous avons reçu les arrêtés de notification. Nous ne sommes en attente que du retour de la Région.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	

6- ADHESION NOUVELLE COMMUNE AU SMOV (SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLEES)

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération du comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SMIV), réuni le 21 mars 2023 : « Madame, Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de reconduire cette procédure suite à l'impossibilité des services de la sous-préfecture de produire l'arrêté préfectoral, une note d'incidence étant prévue par l'article L5211-59-2 du CGCT (code général des collectivités territoriales), et n'ayant pas été fournie lors de la première demande d'adhésion.

Cette assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de FLAMARENS (32340).

Cette commune souhaite confier au syndicat sa compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Le maire précise qu'en application des dispositions du CGCT, les décisions prises par le comité du SMIV doivent être soumises à l'avis de tous les organes délibérants des membres du syndicat (communes et communautés d'agglomération et de communauté). Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de leur saisine par le président du syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé du président, DECIDE :

Vu *l'avis favorable émis par le comité syndical du SMIV à cette demande d'adhésion,*

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de FLAMARENS (32430) au Syndicat Mixte des 3 Vallées (SMIV) et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
9	9	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

5- COURRIER ARS POUR DESIGNATION D'UN REFERANT TERRITORIAL POUR L'AMBROISIE

Monsieur le maire rappelle que les ambroisies sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Elles peuvent également avoir un impact économique sur la production agricole. Elles sont décrétées « espèces végétales nuisibles à la santé humaine », dans le code de la santé publique.

Les ambroisies s'étendent progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. En région Occitanie, la majorité des départements est désormais concernée par ces espèces envahissantes.

Il convient de se mobiliser afin :

- De limiter des émissions de pollens allergisants au mois d'août ;
- De limiter l'implantation durable des plants ;
- D'éviter que notre territoire ne soit source de contamination pour le voisinage.

C'est pour cela que l'ARS (agence régionale de la santé) sollicite toutes les communes à désigner un « référent ambroisie ».

Après discussion et lecture du courrier, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Benoît Couturier référent territorial.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
9	9	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

6- PARCELLE SANS MAITRE : FIXER LE PRIX DE VENTE

Monsieur le maire rappelle aux membres que la procédure des parcelles sans maître a pris fin. Les parcelles sont rentrées dans l'actif de la commune.

Monsieur le maire rappelle les informations :

- C 510 EMBOURRET pour une contenance de 17a 85ca ;
- B 388 AU PLUMET pour une contenance de 39a 00ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE

- De fixer le prix à 1 000 euros pour la parcelle C510 Embourret pour une contenance de 17a 85ca (agricole) ;
- De fixer le prix à 1 000 euros pour la parcelle B 388 Au Plumet (friche) pour une contenance de 39a 00ca ;
- D'autoriser Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente des parcelles.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
9	9	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

9. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du 22 juin 2023

Délibération n°12 Adhésion nouvelle communale au SMIV

Délibération n°13 Désignation d'un référent territorial pour l'ambroisie

Délibération n°14 Parcelle sans maître : fixer le prix C 310 EMBOURRET

Délibération n°15 Parcelle sans maître : fixer le prix B 388 AU PLUMET

LAGARDERE Régis, Maire	RICHARDSON Claire, Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2023/05

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2023

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-trois à 20 heures 40 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 08/09/2023 Date d'affichage de la liste des délibérations : 14/09/2023	Conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : 08 Votants : 08

Présents :
Mesdames : Céline FAURIE, Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Benoît COUTURIAU, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MERIL, Patrick PASQUALI, Jean-Pierre ZANCONATO

Absents / excusés donné procuration :
Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Monsieur Alain DIAZA, Madame Claire RICHARDSON

Secrétaire de séance : Stéphane MERIL

* * * * * * * * * * * * * * * * *

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
2- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
3- Délibération pour participation au financement de la caserne des pompiers
4- Demande de changement horaire de l'agence postale communale (APC)
5- Etudes et devis divers
6- Battue aux pigeons
7- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 40.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

2. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les trois membres de la commission sortants :
Représentant de la commune :

- Monsieur Benoît COUTURIAN, titulaire
- Madame Elizabeth TEFFAIL, Suppléante
- Mesdames Aline DIANA, déléguée administrative, et Suzanne LAURIER, déléguée TGI.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

3- DELIBERATION POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la caserne des pompiers ne répond plus aux normes actuelles d'où la nécessité d'en créer une nouvelle.

Afin de pouvoir financer cet investissement, outre les aides allouées par l'Etat (DSIL) et l'autofinancement SDIS, il est demandé une participation à l'ensemble des communes desservies par le centre d'incendie et de secours de Mauvezin.

Le montant global à financer par les communes s'élève à 420 000,00 € sur une durée de quatre années.

Concernant la commune de Monfort la subvention sollicitée s'élève à 32 103,00 € et interviendra sur les exercices budgétaires 2024, 2025, 2026 et 2027, étant précisé que si le montant final de l'opération devait être supérieur au montant prévisionnel mentionnée dans l'article 2 de la convention, le montant de la participation financière des communes ne sera pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de participer au financement de la nouvelle caserne de Mauvezin pour un montant de 32 103,00 € répartis sur quatre exercices budgétaires : 2024, 2025, 2026 et 2027,
- d'autoriser le maire à signer tous documents utiles à l'application de la présente délibération.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

4. DEMANDE DE CHANGEMENT HORAIRE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire ayant exposé certains éléments d'information complémentaires sur ce dossier, le conseil municipal décide de ne pas modifier les horaires de l'agence postale communale adoptés lors de la précédente réunion du conseil municipal, dans l'attente de la position de la direction départementale de La Poste.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

5. ETUDE DIVERS DEVIS

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour l'élagage d'une vingtaine de chênes à la chapelle Saint-Blaise, et pour l'acquisition d'un taille-haie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis suivants :

- société Accrovick, pour un montant de 7 212,00 € (élagage de chênes) ;
- société JardiGreen Motoculture, pour un montant de 1 362,00 € (taille-haie).

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

6. BATTUE AUX PIGEONS

Monsieur le maire indique que la société de chasse va organiser une battue le samedi 7 octobre prochain, à proximité de l'entrée Quelivel.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes « Berthelot de Limagne » va organiser par secteur des réunions d'information à destination de l'ensemble des conseillers municipaux, dans la première quinzaine du mois de novembre 2023.

Il rappelle que les Automnales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain ; un apéritif sera organisé sur la place de la mairie, à compter de midi.

La séance est levée à 22 H 25.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2023/06

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2023

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le trente novembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 24-11-2023 Date d'affichage de la liste de délibérations : 1-12-2023	*Conseillers municipaux en exercice :10* *Présents : 8* *Votant : 8*

Présents :
Mesdames : Céline FAUBEC, Elisabeth TERRAIL, Claire RICHARDSON

Messieurs : Benoît COUSTURIAN, Régis LAGARDERE, Patrick PASQUALI, Monsieur Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO

Absents / excusés donné procuration :
Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Nicolas DUS, Stéphane MŒRIS,

Secrétaire de séance : Claire RICHARDSON

* * * * * * * * * * * * * * *

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023
2- Délibération pour le lancement de la concertation sur les Zones d'Accélération pour le développement et la production d'énergies renouvelables (ZAEnR),
3- Estimation éclairage public – passage en LED en phase 3,
4- Mise à jour des tarifs pour la location des salles communales,
5- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h10

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

2- DELIBERATION POUR LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Gers.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

– de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie **du lundi 4 décembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023**

– à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie **du lundi 4 décembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023**

– mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie,

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

3- ESTIMATION ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE EN LED PHASE 3

Plus de la moitié du village est déjà équipée en LED. Il reste 32 éclairages à changer pour un montant de 29 000 euros. 70% peuvent être couverts par des subventions soit un reste à payer 8700 euros. Les subventions sont limitées à fin 2023.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

4- MISE A JOUR DES TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Tarifs des locations du foyer :
Associations Monfortoises pour manifestations payantes : 80,00 euros
Particuliers de la commune : 112,00 euros
Associations hors commune 150,00 euros
Particuliers hors commune : 150,00 euros
Chèque de caution : 500,00 euros

Tarif de location de la salle du football :
Associations Monfortoises pour manifestations payantes : 50,00 euros
Particuliers de la commune : 50,00 euros
Location de la salle réservée aux habitants et associations de Monfort.
Chèque de caution : 500,00 euros

Céline Faubec préconise de rajouter au contrat de location de la salle du football que la caution couvre aussi tout dégât occasionné au terrain en l'absence temporaire de la main courante. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
8	8	0	0	*DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE*

5- QUESTIONS DIVERSES

EXCTINCTEURS : Maintenance des extincteurs : la commission de contrôle des pompiers est venue mardi 28 novembre et a fait l'inspection de la salle du foyer, des aménagements sont à apporter. Possibilité également de changer de fournisseur.

SCENE : La commune a acheté une scène avec les communes de Goutz et Céran de 45 m2. Son usage sera réservé exclusivement à ces communes.

REUNION PLUI : Mardi 5 décembre 2023 à 20h00 à la mairie, réunion de la communauté de communes avec les conseillers municipaux de Monfort, Homps, Bives et Solomiac pour le plan local d'urbanisme intercommunal PLUI.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 30 novembre 2023

Délibération n° 18	Délibération pour le lancement de la concertation sur les Zones d'Accélération pour le développement et la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)
Délibération n° 19	Délibération pour modification caution salle du foot







Présentation d'un premier projet agrivoltaïque

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CANET

Un projet agrivoltaïque porté par le groupe Valeco, producteur d'énergies renouvelables, est en cours de développement sur notre commune. Situé au lieu-dit Canet, le parc a pour but d'associer une production agricole et une production d'électricité sur des terres en jachère depuis plus de 15 ans.

Pour ce faire, l'implantation a été adaptée aux deux activités agricoles prévues : un élevage bovin biologique et la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Le projet permettrait donc de redonner une dimension agricole à des parcelles non valorisées et de pérenniser des exploitations agricoles. D'un point de vue territorial, le projet aura des retombées financières pour la commune, la communauté de communes et le département, tout en permettant de participer aux objectifs de production d'énergie renouvelable régionaux et nationaux.

La demande de permis de construire est en cours d'instruction par les services de l'Etat et une enquête publique se tiendra l'année prochaine afin de recueillir vos avis.



Photomontage bovin

Présentation d'un second projet agrivoltaïque A LARRAT

La société AMDA énergie, en association avec un agriculteur de la commune, souhaite développer un projet agrivoltaïque sur des grandes cultures (céréales, oléagineux,etc…).

L'agrivoltaïsme permet de coupler une production agricole principale à une production d'électricité photovoltaïque secondaire. Le projet aura pour vocation d'augmenter la production agricole en permettant une protection face aux aléas climatiques tout en produisant de l'électricité verte.

L´installation agrivoltaïque apporte un service agronomique en apportant une protection contre les aléas climatiques mais aussi un ombrage optimisé en fonction des besoins des cultures à chaque stade phrénologique en permettant de diminuer les périodes de stress hydrique et les besoins en eau. Le système choisi se compose d´un système d´orientation (+/- 70°) de panneaux photovoltaïques bifaciaux, comme présenté sur l´illustration ci-après. La distance entre les files de trackers a été choisie en fonction des besoins en ombrage des cultures et du type de matériel agricole utilisé par l'exploitant.

Toutes les études environnementales et agricoles ont été réalisées au cours de l´année 2024. Un permis de construire sera déposé au premier trimestre de 2024 auprès des services instructeurs.

La société AMDA énergies s'engage:

- à veiller à ce que chaque projet soit en adéquation avec le site d'implantation, tant sur le plan humain que paysager et environnemental ;
- à engager un réel dialogue avec les acteurs du territoire ;
- à garantir une information transparente sur le projet et une communication auprès des populations riveraines.



Dans ce cadre, une réunion de présentation publique sera organisée à Monfort au cours du premier trimestre 2024. Ce projet d´environ 5 MWc (sur une surface totale approximative de Ha) permettra de produire la consommation électrique d'environ 1500 foyers (hors chauffage).

Le label Ecodéfis pour LA GRIGNOTIERE





La communauté de communes Bastides de Lomagne (CCBL) et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers (CMA) reconduisent pour 2021 – 2023 le label Ecodéfis des artisans commerçants, afin de valoriser les entreprises du territoire qui s'engagent à réduire leur impact environnemental.

Le label Eco-défis signifie que l'entreprise met en œuvre des actions précises et mesurables pour respecter l'environnement, elle montre et prouve qu'elle a su adapter ses pratiques aux exigences du développement durable de son territoire et répondre ainsi aux attentes des consommateurs.

C'est avec une grande fierté que Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune, a remis le diplôme à Madame Cécile LAURIER, gérante du restaurant LA GRIGNOTIERE.



Les Automnales 12ème édition

Pour son 12ème édition, l'Automnale a été un succès exceptionnel.



Le 24 septembre dernier a eu lieu la 12ème édition de cette belle manifestation organisée par l'ADEAR et en partenariat avec la commune de MONFORT.

Cette journée est désormais très attendue par les jardiniers amateurs et les amoureux de la nature.

De très nombreux visiteurs (1500) ont déambulé sous un magnifique soleil et une soixantaine de stands de producteurs étaient présents.

Merci à l'ADEAR pour ce bon moment et rendez-vous l'année prochaine.



Déjections canines

NON AUX DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances.
Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ou tout autre endroit public ne devienne pas des toilettes canines sauvages. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates-bandes, les pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux, par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre .

La vue d'une crotte de chien n'est guère plaisante. Un espace vert est en priorité réservé à des jeux d'enfants plutôt qu'à un canidrome.
Une seule solution : ramasser les déjections. Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet...



Sur les remparts, la commune a mis à votre disposition des sachets spécialement destinés à cet usage ainsi que des poubelles. D'autres solutions existent comme des pochettes à accrocher au collier de votre chien, où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage…

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.
Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35 €, sur la base de l'article R632-1 du code pénal. Cet article stipule en effet : "est puni de l'amende pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections..."





Le paysan gascon

Le paysan gascon et ses proverbes au siècle dernier

Le paysan gascon était maître incontesté chez lui (LOU SEGNEPAY) ; son avis et son jugement avaient la justesse qui imposent le respect. Il disposait de tout et pas une décision n'était prise sans qu'il ne l'ait décidée. Quelques proverbes le dépeignent justement :

DAOUANT LOU POUT, LA GARIO SE CARO (devant le coq, la poule se tait) – sa femme doit se soumettre-

ESCOUTO LOU PRUNE, PARLO LOU DARRE (écoute le premier, parle le dernier) – il sait se taire et observer -

GAT MIAULAIRE PAS BOUN CASSAIRE, NI HOME SAGE GRAND PARLAIRE (chat qui miaule n'est pas bon chasseur, ni homme sage grand parleur) – il a la patience et la ruse -

LOU QUE BO UN BOUN BAILET, LOU CERCO DIGENS SOUN GILET (celui qui veut un bon valet le cherche dans son gilet) – dur pour les autres, il l'est aussi pour lui même -

JOUGAIRE, CASSAIRE, PESCAIRE, PALDEJAIRE, TOUT ACO PAS VAIRE (joueur, chasseur, pêcheur, plaideur, tout cela vaut peu) – le travail est sa raison majeure de vivre -

BAUMES UN QUE MIOULO, QU'UN QUE CHIOULO (il vaut mieux siffler que miauler) – prudent, il dira si la récolte est moyenne qu'elle est « mauvaise, si elle est bonne « pas trop mauvaise » -

Lorsqu'il se marie, son principe est : HENNO E TALO CROUMPES PAS A LA CANDELO (femme et toile ne les achète pas à la chandelle) ; et puisqu'on en est à la gent féminine qui, elle, serait plutôt bavarde et cancanière l'on terminera en citant : L'AIGO GASTA LOU BIN, LA CARRETO LOU CAMIN ET LA HENNO LOU BESIN (L'eau gâte le vin, la charrette, le chemin, et la femme, le voisin).

Pour ne pas oublier le curé qui à l'époque tenait une place importante dans la société, le paysan persiflait en disant : SE CAU MAU HISA DOU DAVANT DUO HENNO, DOU DARRE DUO MULO, E D'UN CURE DE TOUTZ COUSTATZ (il faut se méfier du devant d'une femme, du derrière d'une mule et de tous les côtés d'un curé)

(Extrait de : La France à table – Armagnac)

Simone MAURUC-GALLENNE



Le saviez vous?

LES REMPARTS

Les remparts, mémoire d'une époque où la bastide était complètement close par 1700m de murailles, ont subi l'épreuve du temps avec vaillance malgré les nombreuses agressions causées par les péripéties guerrières, par les siècles ainsi que par les hommes et nous trouvons souvent trace des réparations effectuées dans nos archives ; nous en avons noté quelques une trouvées dans les registres des délibérations :

- le 11 juillet 1734, le premier consul (maire de l'époque) a proposé de fermer une brèche de la ville du côté du lieu-dit « au pisson » de 22 cannes (1) de largeur et de 2 cannes de hauteur, après soumission à la moins dite, c'est le maçon A. Dabasse qui fait l'offre pour la réparer pour 22 sols par canne carrée.

- Le 21 décembre 1756, le premier consul informe l'assemblée qu'il s'est fait une brèche à la muraille près de l'hôpital et au bout de la rue de l'hôpital et qu'il conviendrait de la faire incessamment réparer de façon qu'on ne puisse entrer dans la ville par lesdites brèches.

- 26 aout 1906, le maire propose la réparation des remparts « au midi » dont une partie s'est déjà effondrée et qui menace ruine, ce qui représente un danger constant pour les personnes qui ont à passer par ce chemin. Cette réparation est devenue indispensable et considérant qu'elle coûte au moins 200 francs, le conseil décide de faire ouvrir une souscription pour tous les voisins intéressés et demande un secours d'au moins 100 francs à la commission départementale, les finances de la commune étant trop restreintes pour faire face à la totalité de cette dépense ; d'autant que cette réparation aux remparts qui sont l'orgueil de la cité est des plus urgentes vu qu'ils tombent en ruine.

En 1910, la commune ayant reçu une importante allocation de la commission départementale, M. le maire propose de prendre l'avis des ponts et chaussées et d'étendre les travaux de réparation à tous les remparts qui entourent la ville.

(1) – Canne, mesure de longueur ; 1 canne = 1m80

Source : archives municipales, registres des délibérations.

Simone Mauruc-Gallenne.

Du changement à l'Ecole de Monfort

Du changement à l'école primaire de Monfort.

Départ du directeur, M. Cyriaque BESSARD a quitté ses fonctions en juin 2023 pour de nouvelles aventures dans une autre école.

Départ de Mme Valérie DIANA qui a quitté ses fonctions à Monfort pour aller dans une autre école.

Départ de la cantinière, Mme Nadine MANZONI qui est partie à la retraite en juin 2023.

Nous leurs souhaitons bonne route pour les prochaines étapes de leur vie.
Merci infiniment pour tout le travail effectué pour le bon fonctionnement de notre école.





Suite à ces changements, nous avons plaisir d'accueillir une nouvelle cantinière, une nouvelle ATSEM et une nouvelle directrice Mme Cyria CHOMETTE.

Nous leur souhaitons la bienvenue à MONFORT.



NOUVEAU :
Une boîte à livres est en place à côté de la mairie

Une boîte à livres vient d'être installée 1 Place de la mairie (à l'entrée de la mairie).
Le principe est simple : chacun peut déposer ou prendre un livre, le conserver ou le rapporter une fois lu, et en apporter un nouveau.

Une manière de privilégier l'accès à la culture de façon durable en donnant une seconde vie au livre !







Nouveaux arrivants

Nous avons été très contents d'accueillir plusieurs nouveaux arrivants sur la commune durant ces dernières années. Nous les remercions d'être venus se présenter en mairie. Nous n'allons pas vous les citer, par peur d'en oublier !!!

Il est très important pour nos petites communes rurales qu'il y ait de nouvelles personnes qui s'installent sur notre territoire. Ceux qui ont des enfants en bas âge aident à maintenir les effectifs de l'école. Maintenir la population permet de garder une vie économique et associative sur le secteur.

Merci d'avoir choisi Monfort et bien entendu si vous avez la moindre question, contactez Anne-Laure à la mairie ou rencontrez le maire, Régis LAGARDERE.

RAPPEL - Mise en place d'une boîte à idées

Vos idées sont notre action !!!

La « boîte à idées » est toujours à votre disposition.

Rappel : *Pour ce faire, nous recueillerons vos idées sur papier libre à déposer directement dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de la mairie ainsi qu'à l'accueil de l'agence postale communale.*
Si vous n'êtes pas disponible aux heures d'ouverture, déposez votre papier dans la boîte extérieure, ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@monfort.fr

L'équipe municipale prendra connaissance de tous les messages.
Les propositions pertinentes seront étudiées et toutes les bonnes idées, de nature à intéresser le plus grand nombre, seront diffusées dans notre communication périodique.

Gymnastique



Des cours de gymnastique sont donnés tous
***les lundis de 15h30 à 16h30 à la salle des fêtes de Monfort*.**



Venez nous rejoindre,
le meilleur accueil vous sera réservé.

Téléphone : 07 78 88 90 35 ou au 05 62 06 84 12

Bibliothèque



L'équipe de la bibliothèque invite les enfants de tous âges (et même les grands …) à assister à une lecture de contes

le jeudi 4 janvier 2024 à 15 H

dans le local de la bibliothèque.

Après les lectures, nous partagerons la galette des rois pour fêter la nouvelle année !

L'année 2024 se déroulera sous le signe de lectures pour les enfants pendant les vacances scolaires mais aussi de présentations de livres, une fois par trimestre, pour les adultes afin de partager avec les petits comme avec les grands le plaisir de lire ……

Nous comptons sur votre présence !



Soirée Coupe du Monde de rugby



Le 28 octobre, nous avons eu le plaisir de vous retrouver pour déguster ensemble la terrine et le poulet basquaise « faits maison !» au son de la très entrainante bandas « Les trous gascons ». A l'issue du match, la soirée s'est poursuivie en dansant et partageant un moment chaleureux.







Noël de Monfort

Malgré le froid, vous êtes venus nombreux au marché de Noël retrouver les artisans et commencer l'achat de vos cadeaux. L'église de Monfort a été un écrin parfait pour faire résonner les voix magnifiques du groupe Los de l'Ouzoum venu du pays basque. Les chiens de traîneau ont fait la joie des enfants (et des grands) avec cette expérience nouvelle. Le Père Noël était également présent pour rencontrer les petits. Tout le monde a pu se restaurer grâce aux restaurateurs présents et passer un beau moment dans la convivialité.
Festy's Monfort voudrait adresser un énorme remerciement à tous ceux qui nous ont aidé tout au long de l'année à assurer le succès des évènements que nous avons organisé.

UN GRAND MERCI A VOUS ! NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRES BELLES FETES DE FIN D'ANNEE.







Cérémonie du 11 novembre

Depuis le confinement, Monsieur le maire et son conseil municipal ont eu plaisir de partager la cérémonie avec les enfants de l'école de Monfort.



Les enfants ont participé à cette cérémonie en effectuant l'appel aux morts.

Monsieur le maire remercie infiniment les élèves et les professeures pour cette participation.





Zom sur le gîte de Moléon

Venez découvrir une maison de caractère entièrement rénovée, de 170 m² (rdc et étage), entourée d'un bel espace vert arboré avec vue sur les vallons gersois.

Lieu champêtre et bucolique ou règne la tranquillité, vue sur les Pyrénées selon la météo. Idéal pour des vacances en famille, un week-end entre amis.







Possibilité de 2 autres chambres (en faire la demande).
Un supplément sera demandé au-delà de 10 personnes, ainsi qu'une caution de 400 € qui vous sera demandée à l'arrivée.



Chambre n°1



Chambre n°2



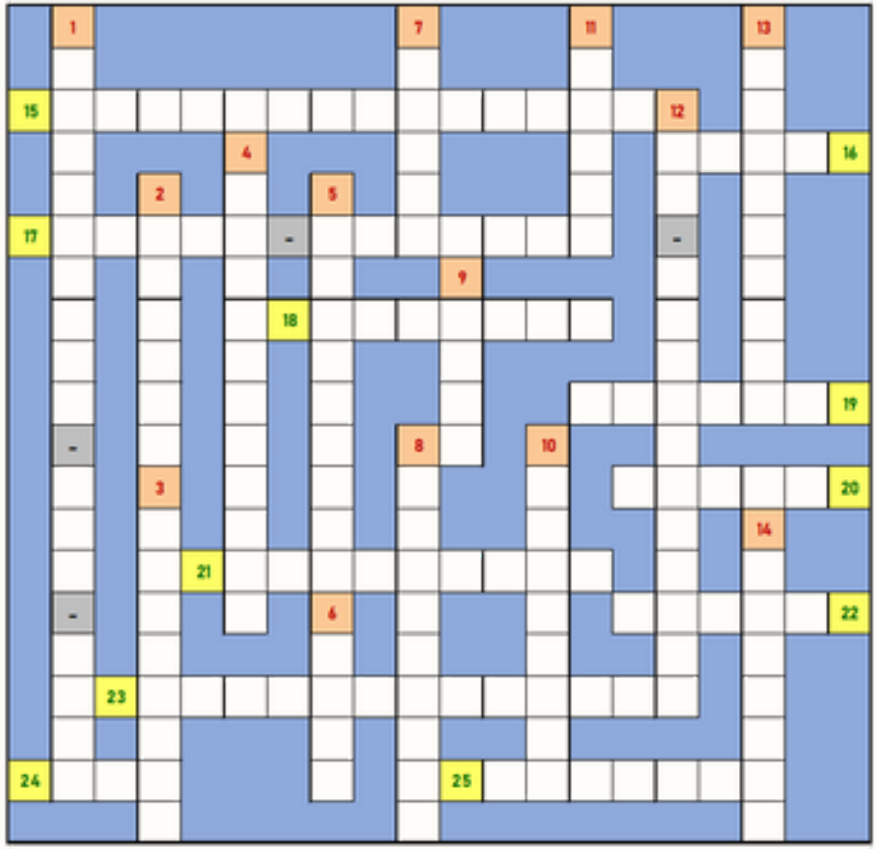
Chambre n°3



Chambre n°4

Si vous souhaitez que votre bien touristique apparaisse lors de nos prochains bulletins, n'hésitez pas à nous envoyer articles et photos.

MONFORT
EN MOTS CROISÉS



En vertical :

1. Visiblement, depuis des siècles, c'est tout Monfort qui a la main verte…
2. Prenez la D 151, direction Sainte-Gemme, vous trouverez ce lieu-dit à 850 mètres, sur la droite.
3. A la chapelle Saint-Blaise, tournez à gauche puis encore à gauche, vous êtes arrivé(e).
4. Grande famille d'origine monfortoise, dont un des membres a été Premier ministre, outre-Quiévrain.
5. Village limitrophe… par un quadripoint.
6. Du 27 au 29 mai 2023, Monfort l'a fait.
7. Un des derniers poilus monfortois mort durant la Première Guerre mondiale.
8. Tournez à gauche, après le virage d'Esparbès.
9. Lieu-dit situé entre l'Orbe et le ruisseau de Lourbat.
10. Prunier sauvage, représenté sur les armoiries de Monfort.
11. Lieu-dit près de Labrihe, où l'on peut croiser La Bête ?
12. La bonne table du village !
13. La douzième édition s'est tenue le 24 septembre dernier.
14. De Lectoure à Mauvezin en passant par Beaumont…

En horizontal :

15. A la chapelle Saint-Blaise, tournez à gauche… puis à droite, vous y êtes.
16. Peut s'organiser dans la salle des fêtes…
17. En face de l'entrée du cimetière, nom de la rue où l'on trouve au bout un superbe moulin…
18. Dans le prolongement de la rue de la Fontaine, vers l'ancien couvent.
19. En direction de Bajonnette, lieu-dit situé après Camebrac.
20. Au 2, rue de l'Ecole, il y a de quoi être timbré(e) !
21. Qu'elles soient vertes, roses, blondes ou noires, elles sont conditionnées à Qualisol.
22. Certes, ceux de Lectoure sont savoureux.. mais n'ayez pas la grosse tête !
23. Un natif de Monfort qui a fini ses jours en Amérique centrale, il y a 124 ans.
24. Un réflexe citoyen, à réaliser avec méticulosité dans les zones de collecte dédiées.
25. Délimitation naturelle avec Saint-Brès, voici un ruisseau qui stridule ?

Recette de la bûche de Noël



Bon marché Facile 55 min

Ingrédients:

- 250 g de beurre
- 250 g de chocolat
- 11 g de levure alsacienne
- 100 g de farine
- 140 g sucre en poudre
- 4 œufs

ÉTAPE 1: Séparer les blancs des jaunes d'œuf.

ÉTAPE 2: Fouetter les jaunes d'œuf avec le sucre et 3 cuillères à soupe d'eau tiède, pour faire mousser.

ÉTAPE 3: Ajouter, peu à peu, la farine et la levure.

ÉTAPE 4: Monter les blancs d'œuf en neige puis les incorporer délicatement au mélange précédent.

ÉTAPE 5: Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6). Etaler la pâte dans un moule long et plat (type lèchefrite) recouvert d'un papier cuisson sur 1 cm d'épaisseur.

ÉTAPE 6: Enfourner pour 10 à 15 minutes de cuisson, le biscuit doit être légèrement doré.

ÉTAPE 7: A la sortie du four, poser sur le biscuit un torchon propre humide puis le démouler dessus et rouler. Laisser refroidir.

ÉTAPE 8: Briser le chocolat, et le faire fondre au bain-marie.

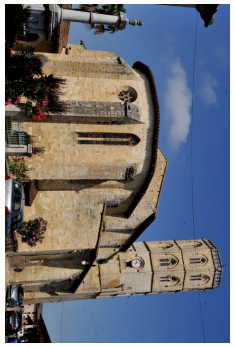
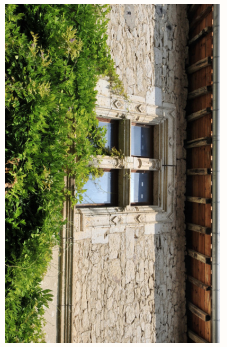
ÉTAPE 9: Lorsqu'il est fondu, ajouter beurre mou et mélanger.

ÉTAPE 10: Dérouler le gâteau et y étaler les 2/3 du chocolat. Rouler ensuite à nouveau le biscuit sur lui-même.

ÉTAPE 11: Recouvrir le biscuit du reste de chocolat puis, à l'aide d'une fourchette, strier le dessus.

ÉTAPE 12: Faire prendre au réfrigérateur.





Réponse

En vertical :

1. FLOURESCI PER TOUT (la lointaine devise de Monfort : « Je fleuris partout »)
2. GAUJAC (lieu-dit)
3. MALEBRIC (lieu-dit)
4. BROQUEVILLE (de, dont Charles qui fut Premier ministre belge en 1911-1918 et en 1932-1934)
5. CADEILHAN
6. FETE
7. BADOR (Jean, 31 ans, cultivateur à Monfort, mort le 15 octobre 1918, inhumé à Catenoy, Oise)
8. CAILLAOUA (LE / lieu-dit)
9. PONT (LE, lieu-dit)
10. CREQUIER (qu'on trouvait dans les forêts de l'Orbe et de l'Arrats au XIII^{ème} siècle)
11. BELLE (LA / lieu-dit)
12. LA GRIGNOTIERE (restaurant / amicales salutations à Cécile et Christian !)
13. AUTOMNALE (foire aux plantes organisée par l'ADEAR 32)
14. LOMAGNE (territoire issu de l'ancienne vicomté du X^{ème} siècle)

En horizontal :

15. LASCAILLAUSES (lieu-dit)
16. LOTO
17. ROGER CARRERE (rue / maire de Monfort de 1965 à 1983)
18. DESPONS (rue / maire de Monfort de 1898 à 1899)
19. PIGNES (LES / lieu-dit)
20. POSTE (agence postale communale, ouverte du lundi au samedi matin)
21. LENTILLES (en vente sous la marque Monbio)
22. MELON
23. BELLEGARRIGUE (Anselme, 1813-1869, théoricien anarchiste, mort au Salvador)
24. TRI (sélectif des déchets : soyez éco-citoyen !)
25. GRILLON (ruisseau du)

Et joyeuses fêtes de fin d'année !







Etat Civil 2023

Naissance

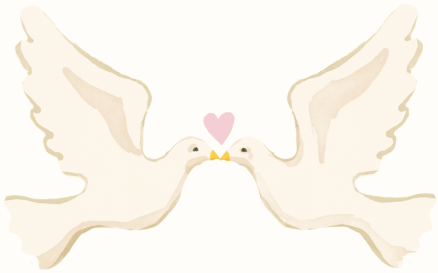


SYLLA CARRERE Zyane né le 3 janvier 2023
de SYLLA Ibrahim et de CARRERE Emilie, Sandra

SABATHE Tiana, Marineia née le 3 mars 2023
de SABATHE Paul, Elvis et de MOYON Laurie

VANCOILLIE Nina née le 18 mai 2023
de VANCOILLIE Théo, Boris et de NGUYEN Mélodie, Hoang-Yen

Mariage



LAMPAERT Remy, Raymond, Albert et
MUSSARD Orphise, Marie, Vivienne,
le 8 avril 2023

Décès

VIDAL Jean-Marie, Kléber, Fernand décédé le 3 mars 2023, à AUCH

BOYER Sylvie, Simone, Marie- Andrée, décédée le 10 avril 2023 à MONFORT

AUPY Nathalie décédée le 25 mai 2023 à MONFORT



Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie au public

05.62.06.83.26

Attention changement adresse électronique:
mairie@monfort.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15

www.monfort.fr

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

(05.62.06.83.00)

du lundi au samedi de 9 h 45 à 12 h 15.

Levée du courrier à 13h00, du lundi au vendredi,
et à 11 h, le samedi.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

Le mercredi et le samedi, de 10 h 30 à 11 h 30

Ramassage des déchets verts

Le lundi matin avant 11 h en sac, fagots noués, coupés à 1,50 m.
Pour tout autre déchet, la déchetterie de Mauvezin est gratuite
et ouverture du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 17 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

2024

Janvier

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

Février

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	1	2	3

Mars

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
26	27	28	29	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

Mai

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Juin

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

Août

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Septembre

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Octobre

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

Novembre

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Décembre

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5